

Orientations de l'action sociale ministérielle

Des nuages noirs s'amoncellent-ils sur les délégations départementales ?

Dans le prolongement de l'enquête menée en 2017 auprès d'un échantillon de 15000 agents mais également de l'audit effectué par le CGEFI auprès de l'association Vacances loisirs EPAF, le Secrétariat Général des ministères économiques et financiers a organisé, le 31 mai, une réunion consacrée aux orientations de l'action sociale pour les années à venir.

Au vu des enjeux, les représentants au Comité Technique Ministériel étaient, exceptionnellement, conviés avec les représentants au CNAS.

Dans ses propos liminaires, **FO FINANCES** a souligné la nécessité de ce groupe de travail pour répondre au mieux aux besoins et attentes des agents, très attachés à une politique d'action sociale ministérielle de haut niveau, qu'il convient non seulement de préserver mais d'améliorer.

FO FINANCES a posé un préalable avant de s'engager dans le débat : le maintien, voire l'augmentation, du budget consacré à l'action sociale dans la prochaine Loi de Finances.

D'autre part, pour **FO FINANCES**, le champ de la discussion se devait d'être limité à l'action sociale, hors les associations ouvertes à une adhésion (ATSCAF, Place des arts, etc..) et excluant les mutuelles (MASFIP, Mutuelle des Douanes ...).

De même **FO FINANCES** a rappelé que l'ensemble des prestations de l'action sociale ministérielle devaient être ouvertes à tous les agents gérés par Bercy, ce qui inclut les personnels affectés dans les directions interministérielles (DREAL, DDI, DIRECCTE).

FO FINANCES a souligné que le constat établi par le ministère sur la gouvernance de l'action sociale, rejoignait sur beaucoup de points la position exprimée par notre fédération...dès 2006, au moment de l'autonomisation des associations, imposée par les responsables de l'époque avec l'appui des autres fédérations.

En réponse aux diverses interventions et plus particulièrement celle de **FO FINANCES**, Mme Braun Lemaire, Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers, a répondu sur les points suivants :

- ◆ Les contraintes budgétaires sont indéniables mais les ministres sont très attachés à l'action sociale et n'en font pas, à ce jour, une cible. Elle a souligné de ce point de vue, que nous n'étions plus dans le contexte de 2015 et 2016 ! Néanmoins l'enjeu est de leur démontrer « *la bonne utilisation des moyens octroyés* » et de les « *optimiser pour être au plus près des attentes des agents* ».
- ◆ Le groupe de travail n'a pas pour vocation de définir des solutions à mettre en œuvre immédiatement mais d'évoquer certaines pistes de travail,
- ◆ Le champ du débat se limite aux trois associations (AGRAF, ALPAF, EPAF), aux prestations ouvertes aux agents (aide à la parentalité par exemple) et à la gouvernance de l'action sociale,
- ◆ Le ministère travaille à un projet de convention avec le Ministère de la Transition Écologique, pour les agents affectés dans les DREAL.

Les débats se sont engagés sur plusieurs thématiques :

La communication

Très largement abordés à l'occasion du groupe de travail du 25 mai, les résultats de l'enquête de 2017 ont démontré une méconnaissance, pour une partie non négligeable des agents, des prestations auxquelles ils ont droit.

Exemple : ¼ des personnes interrogées ne connaît pas l'EPAF, association en charge des vacances loisirs pour les enfants et les adultes. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer comme la distribution en nombre insuffisante des catalogues publiés par cette association. Le peu de visibilité des sites internet des trois associations, tant sur le portail ministériel que directionnel, a été souligné. La création d'un site unique ne constitue pas une solution suffisante.

FO FINANCES a suggéré une éventuelle modification d'appellation des associations, plus évocatrice de leur objet social.

Qui peut dire ce que les acronymes AGRAF, ALPAF et EPAF* signifient ? Même la Secrétaire Générale a convenu de son ignorance sur ce point... et elle est loin d'être la seule !

Le réseau ministériel de l'action sociale

Ce point a été de loin, le moins consensuel de la réunion même si, à ce stade, aucune décision définitive n'a été prise.

Encore une fois, nous avons eu droit à une présentation du développement de la dématérialisation de nombre de documents et d'informations qui pourraient interroger sur la pertinence d'un réseau au niveau départemental. Le ministère reconnaît la surcharge de travail des délégués départementaux et souhaiterait avoir une cartographie du « qui fait quoi », entre ce réseau, le Secrétariat Général et les associations.

La Secrétaire Générale n'a pas caché que cette réflexion s'inscrit dans CAP 22 et les suppressions d'emplois à venir à Bercy.

La régionalisation du réseau de l'action sociale n'est à l'évidence plus tabou !

FO FINANCES s'est élevée contre toute tentative d'abandon du niveau départemental du réseau de l'action sociale. Il a encore toute sa pertinence !

Difficile de concilier une approche sociale au plus près des agents et, dans le même temps, instaurer un réseau où l'interlocuteur serait soit un site internet, soit un délégué implanté dans les chefs-lieux régionaux !

FO FINANCES a notamment dénoncé la contradiction d'invoquer la surcharge de travail des délégués en

poste (bien réelle), alors même que l'une des raisons est la suppression dans nombre de délégations d'assistants de délégation.

La régionalisation de Chorus a déjà démontré ses limites sur le sujet !

Ce thème devrait rapidement revenir dans le débat dès la présentation des conclusions de CAP 22 et surtout de la prochaine Loi de Finances.

Les propos de la Secrétaire Générale n'ont absolument pas rassuré **FO FINANCES** sur ce sujet.

Les pistes de travail

Avant de s'engager dans des restructurations importantes, le Secrétariat Général lance plusieurs chantiers :

➤ **Un audit à l'AGRAF en charge d'expertiser le modèle d'offre de restauration et de la tarification.**

Il ressort de l'enquête de satisfaction annuelle auprès des agents une demande de diversification de l'offre, en lien avec les évolutions constatées dans la restauration collective.

Pour autant, si **FO FINANCES** n'est pas fermée à certaines suggestions, elles doivent demeurer compatibles avec le caractère social de la prestation et garantir une offre équilibrée et saine pour la santé publique.

➤ **Poursuivre la réflexion sur les schémas d'organisation géographique de la restauration collective en région.**

Un groupe de travail en début d'année a déjà débattu de l'avenir des petites structures de restauration.

A l'évidence l'étude « au cas par cas », réaffirmée le 31 mai, se conclut généralement par une décision unilatérale de la DGFIP, puisqu'il s'agit dans la plupart des cas de cette direction, pour une fermeture définitive des structures de restauration.

Contrairement à ce qui a été affirmé en séance, ces fermetures ne concernent pas seulement celles pouvant accueillir moins de 30 couverts et où seulement 20% des usagers les fréquentent régulièrement. De nombreux exemples parviennent régulièrement du réseau local de **FO FINANCES** pour les dénoncer.

➤ **Revoir la répartition géographique et le volume de logements offert par ALPAF, ainsi que des aides et prêts et leurs seuils d'accès.**

La carence en logements est dénoncée depuis de nombreuses années par **FO FINANCES**. Si l'Île de France connaît un déficit d'offre criant, d'autres régions ont également des difficultés pour répondre

aux besoins des agents, y compris en Outre-mer. Quant à la pertinence des prêts existants et de leurs seuils d'accès, ALPAF étudie tous les dispositifs et les adapte régulièrement.

➤ **Revoir le parc immobilier détenu par EPAF et son mode de gestion, dans le prolongement des conclusions de l'audit mené ces derniers mois par le CGEFI.**

Pour **FO FINANCES**, au travers de cet axe de travail, le but semble être une restriction de l'offre, avec la fermeture de certains centres.

Conséquence d'une politique immobilière où le ministère n'a pas su faire les investissements à temps ou n'a pas répondu aux nouvelles attentes des agents, quand des choix onéreux et peu adaptés ont été faits. En revanche, le ministère n'a pas évoqué la possibilité de se rendre acquéreur de nouveaux sites.

Une enquête sera menée auprès des directions et des délégations départementales pour connaître éventuellement les attentes, non actuellement couvertes par la politique d'action sociale ministérielle. De même, une synthèse sera présentée pour savoir « qui fait quoi » entre les différents acteurs de l'action sociale.

Un regard sur les autres ministères sera porté pour connaître leurs pratiques, leur offre, leur organisation. Ce « benchmarking », très en vogue, a ses limites, car bien souvent comparaison n'est pas raison et il faut comparer ce qui est comparable !

Ce groupe de travail a été le prélude à une remise à plat complète de l'organisation de la politique de l'action sociale ministérielle mais également de ses prestations.

Dans une période difficile où les dossiers aboutissent souvent à une remise en question des acquis des salariés et des fonctionnaires en particulier, FO FINANCES est prêt à s'engager dans la démarche sous certaines conditions, rappelées dès l'ouverture de cette réunion.

Si le projet de Loi de Finances 2019, présenté fin septembre, confirme les propos introductifs de Mme Braun Lemaire concernant le budget de l'action sociale ministérielle, les discussions pourront s'engager sur les orientations. Le maintien d'un réseau de proximité de l'action sociale sera pour FO FINANCES une priorité. Le réseau départemental des délégations doit en être l'axe central.

* **EPAF : Education Plein Air Finances**
AGRAF : Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières
ALPAF : Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :
<http://www.financesfo.fr/>



Rubrique ACTION SOCIALE